

INFORMATIONS :

Dans le cadre des délégations du Conseil Municipal au Maire, M. le Maire a informé l'assemblée délibérante des différentes signatures de marchés intervenus et des remboursements assurance qui ont été effectués suite à des sinistres.

N° 1

**ETUDES PREALABLES A LA RESTAURATION DE LA TOUR DE L'HORLOGE :
Demande de subvention auprès de la DRAC**

Les études préalables à la restauration de la Tour de l'horloge peuvent être subventionnées à hauteur de 30 % par l'Etat (Direction Régionale des Affaires Culturelles).

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- a autorisé M. le Maire à solliciter une subvention à hauteur de 30% de 20 330 € HT auprès de l'Etat pour la réalisation de ces études, soit 6 099 € d'aide,
- a validé le plan de financement prévisionnel avec un autofinancement de la Ville de 14 331 €

N° 2

**AMENAGEMENT DES VOIES D'ACCES A LA MAIRIE :
Demande de subvention auprès de la préfecture**

Suite à l'effondrement partiel de la Tour de l'horloge le 18 décembre 2014, l'accès à la Mairie depuis le centre-ville (rue du Château) est fermé. En début d'année 2015, les voies d'accès à la Mairie depuis le parc du Château ont dû être réaménagées en régie pour permettre le passage de véhicules.

Considérant la durée prévisionnelle du chantier de restauration estimée à 2 ans environ, il convient de compléter les premiers aménagements de voirie réalisés afin de renforcer les voies pour le passage des véhicules, de limiter les nuisances pour les riverains et de proposer une signalisation adaptée.

Le montant prévisionnel de l'aménagement des voies d'accès à la Mairie depuis le Parc du Château est de 32 262 €.

Considérant le caractère exceptionnel de l'effondrement de la Tour de l'horloge et la nécessité d'assurer l'accès aux services de la Mairie pendant la période des études préalables et du chantier de restauration de la Tour de l'Horloge, il est proposé de solliciter l'Etat pour une subvention à hauteur de 80% du montant des aménagements nécessaires, soit un montant de 25 810 €.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- a autorisé M. le Maire à transmettre une demande de subvention à hauteur de 80% des travaux d'aménagement des voies d'accès à la Mairie à Monsieur le Préfet d'Indre-et-Loire, au titre de la DETR ou autre fonds disponible.
- a autorisé l'engagement des travaux de voirie sous réserve de l'obtention d'une subvention de l'Etat pour leur réalisation.

N° 3

COLLEGE ANDRE BAUCHANT : Modification des horaires d'ouvertures

Par courrier en date du 9 avril 2015, le collège André Bauchant demande l'autorisation de modifier ses horaires d'ouverture, à partir de la rentrée 2015.

Cette modification, de 8h15 à 18h15 au lieu de 8h15 à 17h45, permettrait d'accueillir les collégiens dans de bonnes conditions, notamment sur le temps de la pause méridienne qui durerait 1h30 au lieu d'une heure actuellement, et favoriserait notamment les activités diverses (chorale, foyer).

A noter que cette pause, d'une durée de 1h30 sera obligatoire à compter de la rentrée 2016, dans le cadre du projet de réforme du collège engagé par le ministère.

Les cours auraient donc lieu de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 17 h 00 (au lieu de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30).

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **a autorisé le collège A. Bauchant à modifier ses horaires d'ouverture.**

N° 4

COLLEGE ANDRE BAUCHANT : Utilisation des installations sportives (de janvier à juin 2015)

Par délibération du 26 octobre 2001, le Conseil Municipal a adopté une convention avec le collège A. Bauchant pour l'utilisation des équipements sportifs de la Ville de Château-Renault moyennant une redevance calculée par référence aux frais de fonctionnement des équipements.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **a autorisé M. le Maire à signer l'avenant à intervenir pour la période de janvier à juin 2015 dont le montant de la redevance s'élève à 16 478,50 €**

N° 5

TRANSPORT SCOLAIRE DU CASTELRENAUDAIS : Participation des communes pour 2015

Lors du Conseil Syndical du 3 avril 2015, le Syndicat de Transport Scolaire du Castelrenaudais a fixé la participation des communes à 3,32 € par habitant.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **a validé la participation de la commune au Syndicat de Transport Scolaire du Castelrenaudais, soit 17 141,16 € (3,32 € x 5 163 h).**

N° 6

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA LECTURE PUBLIQUE

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **a approuvé la convention de partenariat avec le Conseil Départemental pour le développement de la lecture publique, qui remplace et annule la convention signée le 19 décembre 2007.**

N° 7

ADOPTION DU REGLEMENT DE PRET DE LA DIRECTION DELEGUEE DU LIVRE ET DE LA LECTURE PUBLIQUE (DDLLP)

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- a approuvé le règlement de prêt de la Direction Déléguée du Livre et de la Lecture Publique (DDLLP).

N° 8

CREATION D'EMPLOIS SAISONNIERS 2015

Comme tous les ans il est nécessaire que le Conseil Municipal délibère sur la création d'emplois saisonniers.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- a fixé le nombre d'emplois saisonniers à créer :
 - dans la catégorie Adjoints Techniques 2^{ème} classe : 5
 - dans la catégorie Adjoints Administratifs 2^{ème} classe : 2
 - dans la catégorie Adjoints du Patrimoine 2^{ème} classe : 1

Nombre de saisonniers recrutés : 20

N° 9

PLANNING FAMILIAL 37 : Demande de subvention

Le Planning Familial 37 assure des missions de santé publique auprès de l'ensemble des habitants du département, notamment les plus démunis et vulnérables.

A Château-Renault, un bureau est mis à sa disposition, à la Maison des permanences (une fois par mois de 9h30 à 11h30, suivant un planning).

Le Planning Familial 37 qui intervient depuis de nombreuses années auprès des jeunes suivis par l'UFCV, la Mission Locale, le collège A. Bauchant, CRI, le Lycée des Métiers Beauregard ainsi que dans le cadre du REAAP, sollicite une subvention au titre de l'année 2015, afin de faire face à des difficultés financières.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- a décidé d'accorder au Planning Familial 37, une subvention d'un montant de 400 €

N° 10

VENTE TONDEUSE

Un acquéreur, M. Jacky Termeau, est intéressé par la tondeuse actuellement en panne et en dépôt aux ateliers municipaux.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- a décidé de vendre cette tondeuse à M. Jacky Termeau, moyennant la somme de 100 €
- a autorisé M. le Maire à signer la déclaration de cession de la tondeuse

N° 11

DECISION MODIFICATIVE – BUDGET ASSAINISSEMENT

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- a approuvé la décision modificative suivante :

FONCTIONNEMENT

Dépenses

Art. 6378	Autre taxe et redevance	+ 2 500 €
Art. 66111	Intérêts	+ 1 500 €

Recettes

Art. 7068	Autres prestations de service	+ 3 000 €
Art. 773	Mandats annulés	+ 1 000 €

INVESTISSEMENT

Dépenses

Art. 1641	Remboursement capital emprunt	+ 700 €
Art. 2315	Travaux	- 700 €

N° 12

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'USR FUTSAL

L'USR Futsal dispute du 16 au 23 mai 2015 la coupe d'Europe en République Tchèque.

Afin de participer au financement du transport et de l'hébergement,

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- a décidé d'accorder à l'USR Futsal, une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 €

N° 13

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION ACPG 37 section de Château-Renault

Dans sa séance du 27 mars 2015, le Conseil Municipal avait décidé de sursoir la demande de subvention de l'association des ACPG 37 section de Château-Renault, souhaitant avoir plus de précisions comptables.

Par courrier en date du 4 mai 2015, l'association a fourni les documents demandés, à savoir :

- bilan 2014
- budget prévisionnel 2015

Compte tenu des dépenses que l'association aura à engager en 2015 et notamment pour la restauration du drapeau (300 €),

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- a décidé d'accorder à l'association ACPG 37 section de Château-Renault, une subvention exceptionnelle d'un montant de 300 €

Château-Renault, le 26 mai 2015

Le Maire,
Michel COSNIER